

Sur le terrain

DOUAI : Quoi de neuf du côté de la Maternité du Centre Hospitalier de Douai pour la rentrée ?

À l'écoute des projets de grossesses et des besoins spécifiques des mamans, le Centre Hospitalier de Douai déploie un nouveau dispositif permettant un retour à la maison plus précoce. Il met également en place de nouveaux aménagements, une carte de restauration personnalisée, des albums retraçant les premiers jours des bébés nés dans le secret. Autant de nouvelles initiatives à découvrir à la Maternité !

Par François Greuez



Si la durée d'un séjour en Maternité dépend de l'état de santé de la maman et de son bébé, elle reste, jusqu'à ce jour, très « conventionnelle » : autorisée trois jours après une naissance par voie basse, et cinq jours en cas de césarienne. La littérature actuelle montre pourtant que la sécurité des mères et de leurs bébés n'est pas conditionnée par la durée de séjour en Maternité.

Désormais, si la maman le souhaite, et si les conditions de sécurité sont réunies, son retour à domicile peut s'organiser plus précocement, au cours des 72 premières heures. La prise en charge de la maman et de son bébé se poursuit à domicile, par une sage-femme participant au programme d'accompagnement du retour à domicile « PRADO Sorties Précoces » ; en lien avec les professionnels de ville, et en étroite collaboration avec l'équipe obstétrico-pédiatrique du Centre Hospitalier de Douai.

Tout couple mère-enfant à bas risque médical, psychique et social, répondant aux critères d'éligibilité définis par la Haute Autorité de Santé, peut bénéficier d'une sortie précoce, si tel est son choix. Il ne s'agit nullement d'une obligation. La maman peut séjourner plus longtemps à l'hôpital si elle le souhaite.

Coordonné durant le séjour en Maternité, le suivi de la maman et de son bébé est poursuivi selon des modalités conjointement prédéfinies par les professionnels de santé libéraux : la sage-femme adhérant au dispositif « PRADO Sorties Précoces », le médecin traitant, le pharmacien, les infirmiers libéraux... La surveillance habituelle est ainsi assurée et les dépistages pédiatriques nécessaires sont effectués.

Un premier rendez-vous doit avoir lieu à domicile avec la sage-femme dans les 24 heures suivant la sortie. Une deuxième visite obligatoire s'effectue dans la même semaine. Si la sage-femme le juge nécessaire, d'autres visites peuvent être organisées. En cas de complication survenant à domicile, la continuité des soins est rapidement assurée par l'équipe obstétrico-pédiatrique du Centre Hospitalier de Douai qui aura été alertée par la sage-femme « PRADO Sorties Précoces ».

Le Centre Hospitalier de Douai a à cœur le confort de ses patientes. Cet été, 10 chambres se sont vues équipées de frigos et 17 lits ont été changés. Des tables adaptables ont également trouvé leur place dans les chambres. Un second plan de renouvellement est prévu pour l'année prochaine. D'ici 2019, le mobilier de la Maternité sera complètement renouvelé.